1ere DEMANDE DE SUBVENTION 2027

ASSOCIATION CULTURELLE

Cadre réglementaire

- L'association doit être régie par la loi du 1er juillet 1901, dûment déclarée au journal officiel.
- L'association s'engage à communiquer à la ville tout changement statutaire.
- L'association doit valoriser les avantages en nature offerts par la ville.
- L'association doit disposer d'un compte bancaire ou postal à son nom.
- Le conseil municipal est souverain quant à l'attribution définitive de la subvention.
- La ville accompagne une association parce qu'elle propose des actions d'intérêt communal.
- La ville soutient une action qui répond aux priorités qu'elle s'est fixée.

Grands principes

- L'action proposée par l'association doit concerner le territoire ou les habitants de Bousbecque.
- Toute action entrant dans un cadre contractuel devra répondre prioritairement aux critères fixés par les partenaires.
- L'association est responsable de la consommation d'énergie et des fluides dans les locaux mis à disposition.
- L'association s'engage à inviter, au moins, un représentant de la ville lors de l'assemblée générale.
- L'association s'engage à communiquer sur la participation financière de la ville et à promouvoir l'image de la ville.
- La ville pourra réviser sa participation financière en cas de dégradations de matériels, des locaux mis à disposition…
- L'association s'engage à rembourser sans délai, les fonds publics versés en cas de non réalisation de l'action.

1-PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

IDENTIFICATION	
Nom de l'association	
Adresse du siège	
Téléphone	
Courriel	
Adresse de correspondance si différente du siège	
N° SIRET OU RNA (Répertoire National des Associations)	
Date de publication de la création du Journal Officiel	
BUREAU	
Nom du Président	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Nom du Trésorier	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
Nom du secrétaire	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
EFFECTIFS	
Total d'adhérents au plus tard au 31 Octobre de l'année	
Dont bousbecquois	
Dont extérieurs	
Nombre de salariés	
Nombre de salariés en équivalents temps plein	

2. FICHE DE CALCUL DE LA BASE DE SUBVENTION 2027

Effectifs / Adhérents			
	Nombre	Montant	Total
Enfant bousbecquois (moins de 18 ans au 1/09)		17,00 €	
Enfant extérieur (moins de 18 ans au 1/09)		10,00 €	
Enfant porteur de handicap (1) (moins de 18 ans au 1/09)		17,00 €	
Adulte bousbecquois		12,00 €	
Adulte extérieurs		8,00 €	
Adulte porteur de handicap (1)		12,00 €	
Sous-total 1			
Moyens Humains			
	Nombre	Montant	Total
Salariés diplômés (max 3 personnes)		500,00 €	
Bureau forfait (sur présentation du PV de l'AG)	1	150,00 €	
Sous-total 2			
Déplacements pour compétition (hors périmètre métropolitain (2) (maximum 500 € par an)			
Nombre de kilomètres (3)		0,15 €	
Sous-total 3			
Formation des bénévoles (maximum 300 €) (4) par an			
Intitulé de la formation :	Coût de la formation	Montant	Total
		50%	
		50%	
		50%	
		50%	
Sous-total 4			
Participations aux animations de la ville ouvertes au public (loto, repas, vide grenier … 5 maximum)			
		Montant	Total
-		100,00 €	
-		100,00 €	
-		100,00 €	
-		100,00 €	
-		100,00 €	
Sous-total 5			

(1) fournir copie carte d'invalidité ou MDPH
(2) voir feuille jointe (annexe 9)
(3) 5 personnes par voiture = distance x barème x nombre de voiture
(4) Prise en charge de 50 % du montant de la formation avec un maximum global sur l'item de 300 €

Annexe Associations Culturelles			
	Nombre	Montant	Total
Engagement pour le rayonnement de la Commune *		100,00 €	
Frais d'inscription **		50,00 €	
Sous-total 6			

* Nombre de représentations à l'extérieur de la commune (maximum égal au nombre de participation à l'animation de la ville)
** Concours, examen, jury….

TOTAL BASE DE SUBVENTION	

3-BUDGET PREVISIONNEL 2026/2027

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de matériel nécessaire à l'activité	€	Cotisations :	€
Autres matériels	€		€
Tenues de compétition	€		€
Autres tenues	€		€
Alimentation	€		€
Sous-total	€	*Sous-total*	€
Déplacement des licenciés	€	Subvention communale	€
Licences	€	Autres subventions :	€
Assurances	€		€
Formation	€	Partenaires financiers :	€
Arbitrage	€		€
Sous-total	€	*Sous total*	€
Salaires nets	€	Remboursement emploi aidé	€
Charges salariales et patronales	€		€
Sous-total	€	*Sous-total*	€
Indemnités kilométriques	€	Autres	€
Publicité / Publication	€		€
Charges financières	€		€
Autres	€		€
Sous-total	€	*Sous-Total*	€
TOTAL	€	**TOTAL**	€



Votre budget prévisionnel doit reprendre le montant des projets estimés et présenter en équilibre (dépenses et recettes)

4-COMPTE DE RESULTAT 2025/2026

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat de matériel nécessaire à l'activité	€	Cotisations :	€
Autres matériels	€		€
Tenues de compétition	€		€
Autres tenues	€		€
Alimentation	€		€
Sous-total	€	*Sous-total*	€
Déplacement des licenciés	€	Subvention communale	€
Licences	€	Autres subventions :	€
Assurances	€		€
Formation	€	Partenaires financiers :	€
Arbitrage	€		€
Sous-total	€	*Sous total*	€
Salaires nets	€	Remboursement emploi aidé	€
Charges salariales et patronales	€		€
Sous-total	€	*Sous-total*	€
Indemnités kilométriques	€	Autres	€
Publicité / Publication	€		€
Charges financières	€		€
Autres	€		€
Sous-total	€	*Sous-Total*	€
TOTAL	€	**TOTAL**	€

5- ACTIF FINANCIER*
AU 31 AOÛT 2026

N° COMPTE COURANT	BANQUE	MONTANT
		€
		€
sous total		€
N° LIVRET	**BANQUE**	**MONTANT**
		€
		€
sous total		€
N° AUTRES PLACEMENTS	**BANQUE**	**MONTANT**
		€
		€
sous total		€
CAISSE		**MONTANT**
		€
		€
sous total		€
TOTAL		€

***Prière d'inscrire l'ensemble des comptes courants et comptes épargne de votre association**

6-PROJETS 2026/2027

NATURE DU PROJET	COUT DU PROJET	DATE PREVUE DU PROJET

Joindre détail et budget prévisionnel par projet

7-DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée.
Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom, prénom) _____

Représentant(e) légal(e) de l'association _____

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée

- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (joindre RIB Obligatoirement même si déjà transmis précédemment)

- Prière de joindre copie de relevés de compte (courant et livrets) de l'association au 31/08/2026
(Les relevés de comptes et livrets antérieurs à cette date ne seront pas pris en compte et rendront le dossier irrecevable)

Fait le _____ à _____

Signature

8-PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pour une première demande :

1- Les statuts régulièrement déclarées, en un seul exemplaire.

2- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau…).

3- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET

4- Relevé des comptes courants et livrets au 31/08/2026

5- Justificatif chiffré de tout projet déclaré dans le paragraphe 4 (Projet 2026/2027)

9-VILLES DE LA METROPOLE LILLOISE NON PRISES EN COMPTE DANS LE REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUE

Anstaing
Armentières
Baisieux
Beaucamps-Ligny
Bondues
Bouvines
Capinghem
Chéreng
Comines
Croix
Deûlémont
Don
Emmerin
Englos
Ennetières-en-Weppes
Erquinghem-le-sec
Erquinghem-Lys
Escobecques
Faches-Thumesnil
Forest-sur-Marque
Fournes-en-Weppes
Frelinghien
Fretin
Gruson
Hallennes-lez-Haubourdin
Halluin
Hantay
Haubourdin
Hellemmes
Hem
Herlies
Houplin-Ancoisne
Houplines
Illies
La Bassée
La Chapelle d'Armentières
La Madeleine
Lambersart
Lannoy
Leers
Lesquin
Lezennes
Lille
Linselles
Lomme
Lompret
Loos
Lys-lez-Lannoy
Marcq-en-Barœul
Marquette-lez-Lille
Marquillies
Mons-en-Barœul
Mouvaux
Neuville-en-Ferrain
Noyelles-les-Seclin Pérenchies
Péronne-en-Mélantois
Prémesques
Quesnoy-sur-Deûle
Ronchin
Roncq
Roubaix
Sailly-lez-Lannoy
Sainghin-en-Mélantois
Sainghin-en-Weppes
Saint-André
Salomé
Santes
Seclin
Sequedin
Templemars
Toufflers
Tourcoing
Tressin Vendeville
Verlinghem
Villeneuve d'Ascq
Wambrechies
Warneton
Wasquehal
Wattignies
Wattrelos
Wavrin
Wervicq-Sud
Wicres
Willems

10-MODALITES DE CALCUL

Grands Principes :

La base de la subvention sert au calcul du montant de la subvention à savoir :

- 60 % de la base de la subvention = fonctionnement de l'association

3 éléments de pondération :

- 20 % de la base de la subvention lié à actif de l'association (écart constaté entre n-1 et n)
- 10 % de la base de la subvention lié aux projets de l'association
- 10 % pour participation aux festivités communales



Toute association devra déposer <u>une demande chaque année</u>. En cas de non dépôt de dossier, pas d'attribution de subvention.